

Clovis et les Mérovingiens

Doc 1 : carte l'expansion du royaume franc (Histoire CM1, Belin p8)



Doc 2 : Comment Clovis traite ses adversaires

Clovis s'avança contre Chararic, le fit prisonnier avec son fils et les fit tondre tous les deux. Comme Chararic s'affligeait de son abaissement, on rapporte que son fils lui dit : « Ces branches ont été coupées d'un arbre vert et vivant, il ne se séchera point et en poussera rapidement des nouvelles. Plaise à Dieu que celui qui a fait ces chose ne tarde pas davantage à mourir ! » Ces paroles parvinrent aux oreilles de Clovis qui crut qu'ils le menaçaient de le tuer. Il ordonna alors qu'on leur tranchât la tête à tous les deux. Après leur mort, il s'empara de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets.

d'après Grégoire de Tours, Histoire des Francs, VI^e siècle

Doc 3 : bibliographie de Clovis (466 ?-511)

Au 5^{ème} siècle, Clovis est le roi des Francs. C'est cette tribu barbare qui a donné son nom à la France. Il a quinze ans lorsqu'il est désigné comme roi par les guerriers de sa tribu. Malgré sa jeunesse, il est redoutable et habile. Epoux de Clotilde, il décide de devenir chrétien et se fait baptiser avec toute son armée, à Reims. L'appui des évêques lui permet d'étendre son royaume jusqu'à Toulouse. Il choisit Paris pour capitale. L'anecdote du « vase de Soissons » montre sa cruauté. Il n'hésite pas à fracasser à la hache la tête du soldat qui, l'année précédente, lors de la répartition du butin lui avait refusé puis cassé le vase qu'il désirait. Cependant, il est le premier chef barbare à vouloir reconstituer une partie de l'empire romain démembré et à s'appuyer, grâce à l'Eglise, sur une véritable administration.



Doc 4 : le baptême de Clovis par Rémi, évêque de Reims, bas-relief en ivoire, X^e siècle



Doc 5 : Le partage du royaume

Pour les rois francs, le royaume est un bien personnel, un patrimoine et un butin dont ils disposent comme ils veulent. A la mort de Clovis, en 511, le royaume est partagé entre ses quatre fils.

Source: Histoire-géographie CM1(Hachette)

Doc 6 : Les derniers merovingiens

La famille des Mérovingiens avait depuis longtemps déjà perdu toute vigueur et ne se distinguait plus que par ce vain titre de roi. La fortune et la puissance publiques étaient aux mains des chefs de sa maison, qu'on appelait maires du palais et à qui appartenait le pouvoir suprême. Le roi n'avait plus, en dehors de son titre, que la satisfaction de siéger sur son trône, avec sa longue chevelure et sa barbe pendante [...]. Quand il avait à se déplacer, il montait dans une voiture attelée de bœufs, qu'un bouvier conduisait à la mode rustique.

Eginhard, Vie de Charlemagne IX^{ème} siècle

Les Francs

Doc 1 : les armes des francs

« Les guerriers francs étaient extrêmement adroits au maniement des armes. En dehors de l'épée, du coutelas, du poignard, ils utilisaient la « francisque », la « framée » et l' « angon ». La première leur servait à commencer le combat ; c'était une hache à manche court, qu'ils jetaient sur l'ennemi en visant la figure. La framée était une lance en bois terminée par une pointe plate en fer. Quant à l'angon, javelot de fer dont la pointe était munie de crochets afin qu'elle pût s'attacher solidement, tantôt ils le lançaient au bout d'une corde et essayaient de tirer à eux celui qu'ils avaient atteint, tantôt, quand ils combattaient de près, ils le fichaient dans le bouclier de l'adversaire et, pesant de tout leur poids sur le bout qui pendait, ils forçaient l'ennemi à se découvrir et à s'offrir sans défense à leurs coups. »

Grégoire de Tours, 576. In SEDRAP, *A nous le monde ! CE2*.

Doc 2 : les armes des francs

Doc 2 : la loi salique

« Si quelqu'un vole ou tue un chien de berger, l'amende est de 3 sous.

Si quelqu'un vole un cochon, l'amende est de 17 sous.

Si quelqu'un vole ou tue un esclave, l'amende est de 30 sous.

Si quelqu'un arrache à quelqu'un une main, un pied ou un œil ou lui coupe le nez, l'amende est de 100 sous.

Si quelqu'un coupe l'index de quelqu'un [qui sert à tirer avec un arc], l'amende est de 35 sous.

Si quelqu'un tue un Franc libre, l'amende est de 200 sous.

Si quelqu'un tue un Romain, l'amende est de 100 sous. »

D'après la *loi salique*, Vè siècle. In Hatier, *Histoire*, Cycle 3, 2000

Doc 3 : l'art franc



Peu de monuments de l'époque mérovingienne ont été conservés. En revanche, des objets (bijoux, armes, objets de culte) ont été retrouvés dans les tombes mérovingiennes.

Les Francs sont d'habiles orfèvres, ils pratiquaient la technique du « cloisonné ». Celle-ci consiste à tracer des contours à l'aide d'un fil de métal, puis à colorer les formes obtenues avec des éclats de pâte de verre ou de pierres précieuses.

In *Histoire-géographie CMI*, collection Odyssée, Belin



L'angon



Guerrier franc armé d'une framée



La francisque



L'angon



Guerrier franc armé d'une framée



La francisque



L'angon



Guerrier franc armé d'une framée



La francisque



L'angon



Guerrier franc armé d'une framée



La francisque



L'angon



Guerrier franc armé d'une framée



La francisque

La francisque
 Guerrier franc armé d'une framée
 L'angon
 Guerrier franc armé d'une framée
 La francisque
 Guerrier franc armé d'une framée
 L'angon